

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM**

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Joachim siége en séance ordinaire ce 10 janvier 2022 à 20h00, sous la présidence de Monsieur Mario Langevin, maire.

En raison des mesures exceptionnelles pour limiter la propagation de la COVID-19, dont l'application est temporaire jusqu'à la levée de l'état d'urgence sanitaire, il est nécessaire de refuser le public lors de la présente séance du conseil municipal ce 10 janvier 2022. Conséquemment, le conseil de la municipalité de Saint-Joachim tient cette séance par voie de visioconférence tel que requis par l'arrêté numéro 2021-090 du 20 décembre 2021.

Sont présents en visioconférence:

**M. Mario Langevin, Maire
M. Bruno Guilbault, Conseiller
Mme Marie-Claude Bourbeau, Conseillère
M. Pascal Verreault, Conseiller
Mme Lucie Racine, Conseillère
M. Laurence Robert, Conseillère
M. Simon-Pierre Caron-Labranche, Conseiller**

Secrétaire d'assemblée : M. Hugues Jacob, directeur général et secrétaire-trésorier

PUBLIC : VISOCONFÉRENCE

- 1. OUVERTURE**
- 2. ORDRE DU JOUR**
 - 2.1.** Adoption de l'ordre du jour.
- 3. PROCÈS-VERBAL**
 - 3.1.** Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2021.
 - 3.2.** Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2021.
- 4. ADMINISTRATION ET FINANCES**
 - 4.1.** Acceptation des comptes payables et dépôts des autorisations de dépenses.
 - 4.2.** Adoption des taux d'intérêts et pénalités.
 - 4.3.** Révision salariale pour les postes de technicienne en administration/communication et de technicienne en comptabilité.
 - 4.4.** Révision de l'horaire et de la semaine de travail aux travaux publics.
 - 4.5.** Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 428-2022 décrétant le taux de la taxe foncière et les tarifs et compensations pour l'année 2022.
 - 4.6.** Demande d'aide financière eu égard au déneigement pour le secteur Bellevue sur les Monts.
 - 4.7.** Attestation pour la fin des travaux - dossier no: AIRRL-2020-714 eu égard au projet de réfection du chemin du Cap-Tourmente programme d'aide à la voirie locale - volet accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL).
 - 4.8.** Attestation pour la fin des travaux -dossier no: 20210618-4 eu égard au projet de réfection du chemin du Cap-Tourmente programme d'aide aux infrastructures de transport actif (véloce

III) volet 2 - amélioration des infrastructures de transport actif 2021-2022.

4.9. Octroi d'aide financière pour l'année 2022.

4.10. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 429-2022 créant une réserve financière pour les dépenses liées à la tenue des élections municipales.

5. HYGIÈNE DU MILIEU

5.1. Reconduite du programme incitatif – Modernisation par des toilettes à faible débit d'eau.

6. TRAVAUX PUBLICS

7. URBANISME

7.1. Adoption du numéro 235.4-2021 modifiant le règlement de zonage numéro 235-95

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1. Programmation des loisirs – session hiver.

8.2. Dépôt d'une demande pour le programme Emplois d'été Canada (EEC) 2022.

9. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

9.1. Office Municipal d'Habitation- Adoption des budgets révisés 2021

9.2. Office Municipal d'Habitation- Adoption du budget 2022

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE – SÉANCE ADAPTÉE À LA SITUATION DU COVID-19

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président Monsieur Mario Langevin, maire, précise qu'en raison du Covid-19 la séance sera tenue à huis clos afin de respecter les règles sanitaires. L'ouverture de la séance à 20h00.

001-20220110

2. ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller, monsieur Bruno Guilbault et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

Adoptée

002-20220110

AJOURNEMENT DE LA PRÉSENTE SÉANCE

Il est proposé par la conseillère, madame Lucie Racine et unanimement résolu d'ajourner la présente séance ordinaire à 20 h 05.

Adoptée

007-20220110

REPRISE À 20 H 20 DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JANVIER 2022

Il est proposé par la conseillère, madame Laurence Robert et unanimement résolu de reprendre la séance ordinaire du 10 janvier 2022 à 20 h 20.

Tous les membres du conseil présents lors de l'ouverture à 20h sont toujours présents formant quorum

Adoptée

3. PROCÈS-VERBAL

008-20220110

3.1. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2021

Considérant que les membres ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2021.

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par le conseiller, monsieur Pascal Verreault et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2021.

Adoptée

009-20220110

3.2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2021

Considérant que les membres ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2021.

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par la conseillère, madame Marie-Claude Bourbeau et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2021.

Adoptée

4. ADMINISTRATION ET FINANCES

010-20220110

4.1. DES COMPTES PAYABLES ET DÉPÔTS DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES

Considérant que le conseil prend acte de la liste des comptes à payer (Réf :205-111) en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser les dépenses du directeur général et secrétaire-trésorier et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 10 janvier 2022;

Considérant que le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux dépenses autorisées en vertu de la délégation du directeur général et secrétaire-trésorier;

Il est proposé par la conseillère, madame Laurence Robert et unanimement résolu d'approuver la liste des comptes à payer :

- Pour la période du 7 décembre au 31 décembre 2021 au montant de 144 281,40 \$;
- Pour la période du 1^{er} au 10 janvier 2022 au montant de 84 229,60\$

et d'autoriser leur paiement.

ACCEPTATION
Adoptée
(Réf :205-111)

011-20220110

4.2 ADOPTION DES TAUX D'INTÉRÊTS ET PÉNALITÉS

Considérant que Le Code municipal du Québec édicte les termes au sujet des intérêts et pénalités et les taux sont établis par résolution du conseil municipal et qu'il n'est pas du pouvoir du conseil ou des officiers municipaux de faire remise de ces intérêts;

Il est proposé par la conseillère, madame Lucie Racine et unanimement résolu que les soldes impayés des taxes, des tarifs et compensations municipales et des compensations pour services municipaux portent intérêts au taux annuel de 15% à compter du 1er janvier 2022. La pénalité du principal impayé par mois complet de retard est fixée à 0.5% jusqu'à concurrence de 5% par année, sera ajoutée au montant des taxes exigibles, à compter du 1er janvier 2022.

Adoptée

012-20220110

4.3 RÉVISION SALARIALE POUR LE POSTE DE LA TECHNICIENNE EN ADMINISTRATION/COMMUNICATION ET POUR LA TECHNICIENNE EN COMPTABILITÉ

Considérant que l'importance de miser sur une gestion stratégique des ressources humaines pour assurer une plus grande stabilité du personnel au sein de la Municipalité;

Considérant que les recommandations du directeur général;

Il est proposé par la conseillère, madame Laurence Robert et unanimement résolu d'approuver l'augmentation des taux horaires rétroactivement au 1^{er} janvier 2022 pour :

- Madame Andrée-Anne Poulin au taux horaire de 22,00\$;
- Madame Christine Drouin au taux horaire de 25,56\$.

Adoptée

013-20220110

4.4 RÉVISION DE L'HORAIRE ET DE LA SEMAINE DE TRAVAIL AUX TRAVAUX PUBLICS.

Considérant que la semaine de travail des employés affectés à la voirie est de 39 heures par semaine;

Considérant que lesdits employés peuvent être appelés à faire des heures supplémentaires;

Considérant qu'une majoration à taux et demi est calculée pour les heures travaillées en temps supplémentaire;

Il est proposé par le conseiller, monsieur Simon-Pierre Caron-Labranche et unanimement résolu de déterminer que le temps supplémentaire s'applique après une semaine de travail normale de 39 heures ou après une journée normale de travail de 8.5 heures.

Adoptée

4.5 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 428-2022 DÉCRÉTANT LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE ET LES TARIFS ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2022.

La conseillère, madame Lucie Racine, donne l'avis de motion et dépose le projet de règlement numéro 428-2022 décrétant le taux de la taxe foncière et les tarifs et compensations pour l'année 2022.

014-20220110

4.6 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – BELLEVUE SUR LES MONTS - DÉNEIGEMENT

Considérant que la résolution numéro 080-20190506 prévoit la méthode calcul lors d'une demande d'aide financière eu égard au déneigement dans le secteur Bellevue;

Considérant qu'une demande d'aide financière a été formulée en septembre 2021;

Considérant que l'OBNL dépose une offre de service provenant de l'entreprise D. Vandal eu égard au service de déneigement dudit secteur et ce, au montant de 31 660,96\$ plus taxes;

Considérant que le calcul applicable est le suivant :

- Budget de déneigement 2021 : 292 416\$/40 km de voies =7 310,40\$;
- Aide financière maximum : 5,11km (voies secteur Bellevue) X 7 310,40\$ X 42.25% (domaine construit) = **15 782,97\$**.

Il est proposé par le conseiller, monsieur Pascal Verreault et unanimement résolu :

- D'autoriser une aide financière à l'OBNL Bellevue sur les Monts pour le déneigement 2021-2022 d'un montant total de **15 782,97\$** eu égard aux dépenses liées au déneigement par l'entreprise D. Vandal inc.;
- D'effectuer les paiements à l'OBNL sur preuve de services et du paiement des factures émises par l'entreprise D. Vandal inc.;

- D'effectuer les versements aux dates suivantes suivant l'acceptation des comptes payables mensuels :

11 janvier 2022 : 5 260.99\$

15 février 2022 : 5 260.99\$

15 mars 2022 : 5 260.99\$

Il est également proposé de considérer le montant à verser sans les taxes provinciales et fédérales car l'OBNL Bellevue sur les Monts ne détient pas de numéro de taxes. La municipalité ne pourra donc pas réclamer les taxes.

Adoptée

015-20220110

4.7 ATTESTATION POUR LA FIN DES TRAVAUX / DOSSIER NO: AIRRL-2020-714

**PROJET: RÉFECTION DU CHEMIN DU CAP-TOURMENTE
PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE / VOLET
ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER
LOCAL (AIRRL)**

Considérant que la Municipalité de Saint-Joachim a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application du volet Accélération (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

Considérant que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

Considérant que les travaux ont été réalisés du 12 juillet 2021 au 31 octobre 2021;

Considérant que la Municipalité de Saint-Joachim transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes:

-- le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère;

-- les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);

-- la présente résolution municipale approuvée par le conseil municipal attestant la fin des travaux;

-- un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de scellement de fissures, de rapiéçage mécanisé et de rechargement granulaire.

Il est proposé par la conseillère, madame Laurence Robert et unanimement résolu que le conseil municipal de Saint-Joachim autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée

016-20220110

4.8 ATTESTATION POUR LA FIN DES TRAVAUX / DOSSIER NO: 20210618-4

**PROJET: RÉFECTION DU CHEMIN DU CAP-TOURMENTE
PROGRAMME D'AIDE AUX INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT
ACTIF (VÉLOCE III) / VOLET 2 - AMÉLIORATION DES
INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ACTIF 2021-2022**

Considérant que la Municipalité de Saint-Joachim a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application du volet 2 - Amélioration des infrastructures de transport actif 2021-2022 du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III);

Considérant que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

Considérant que les travaux ont été réalisés du 12 juillet 2021 au 31 octobre 2021;

Considérant que la Municipalité de Saint-Joachim transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes:

-- total des dépenses effectuées: 904 025.01\$ (montant avant taxes) incluant le détail des dépenses en pièces jointes;

-- Autres sommes et aides financières affectées au projet:
Remboursement de 50% de la (TVQ) et 100% de la TPS
Programme d'aide à la voirie locale - Volet AIRRL;

-- réfection de +/- 4,5 kilomètres de chaussée désignée du chemin du Cap-Tourmente;

-- les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);

-- la présente résolution municipale approuvée par le conseil municipal attestant la fin des travaux;

-- un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur.

Il est proposé par la conseillère, madame Laurence Robert et unanimement résolu que le conseil municipal de Saint-Joachim autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée

017-20220110

4.9 OCTROI D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ANNÉE 2022

Considérant que la Municipalité de Saint-Joachim juge nécessaire de participer financièrement pour le soutien des organismes répondant aux besoins de la collectivité;

Considérant que la qualité de vie des citoyens dépend en majeure partie de l'apport en service et des retombées des actions locales provenant desdits organismes;

Considérant qu'Hydro-Canyon verse à la Municipalité des contributions financières permettant le soutien aux organismes partenaires locaux;

Il est proposé par la conseillère, madame Lucie Racine et unanimement résolu que le conseil municipal de Saint-Joachim s'engage à contribuer financièrement aux organismes suivants :

- Comité de Bienfaisance pour un montant de 250\$
- Association des bénévoles de la Côte-de-Beaupré pour un montant de 2 500\$
- Le presbytère de Saint-Joachim au montant de 4 000\$

Adoptée

4.10. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 429-2022 CRÉANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE DES ÉLECTIONS MUNICIPALES

Le conseiller, monsieur Bruno Guilbault donne l'avis de motion et dépose le projet de règlement numéro 429-2022 créant une réserve financière pour les dépenses liées à la tenue des élections municipales

5. HYGIÈNE DU MILIEU

018-20220110

5.1. RECONDUITE DU PROGRAMME INCITATIF – MODERNISATION PAR DES TOILETTES À FAIBLE DÉBIT D'EAU

Considérant que le conseil de la Municipalité de Saint-Joachim est soucieux du maintien de la qualité et de la quantité de son eau potable et désire mettre en place un programme incitatif de modernisation (remplacement) par des toilettes à faible débit d'eau;

Considérant que le conseil de la Municipalité de Saint-Joachim désire poursuivre ces efforts de réduction de la consommation d'eau potable;

Il est proposé par la conseillère, madame Lucie Racine et unanimement résolu de reconduire le programme incitatif – modernisation par des toilettes à faible débit d'eau et ce jusqu'au 31 décembre 2022.

Adoptée

6. TRAVAUX PUBLICS

7. URBANISME

019-20220110

7.1. ADOPTION DU NUMÉRO 235.4-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 235-95

Considérant que la Municipalité désire autoriser l'emploi de revêtement en vinyle sur l'ensemble du territoire de la municipalité ;

Considérant que la Municipalité désire encadrer l'orientation des bâtiments principaux dans les territoires situés à l'extérieur du périmètre urbain et des îlots déstructurés ;

Considérant qu'il y a lieu d'harmoniser les normes de sécurité des piscines en vertu du *Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles* du Gouvernement du Québec;

Il est proposé par la conseillère, madame Laurence Robert et unanimement résolu d'adopter le règlement numéro 235.4-2021 modifiant le règlement de zonage numéro 235-95.

Adoptée

8. LOISIRS ET CULTURE

020-20220110

8.1. PROGRAMMATION DES LOISIRS – SESSION HIVER

Considérant que le conseil de la Municipalité reconnaît l'importance d'offrir une programmation diversifiée en loisirs afin de permettre à la population de se divertir, de se rencontrer, de développer ses talents, de tisser des liens, de s'épanouir;

Il est proposé par la conseillère, madame Lucie Racine et unanimement résolu :

- d'adopter la programmation des loisirs pour la session d'hiver 2022 suivante;
- de mandater la responsable des loisirs, madame Élise Vadnais afin d'adapter celle-ci selon les directives de la sécurité publique selon l'évolution de la pandémie COVID-19 :

HIVER 2022

Activité	jour	heure	endroit	responsable
Karaté	Lundi soir	18-19h	HDV	Luc Paquet
Yoga hatha flow	Mardi soir	18h-19h	HDV	Marie-Hélène Boutet
Yoga détente	Jeudi soir	18h-19h	Centre des loisirs	Élise Vadnais
Cardio Boxe	Mercredi soir	18h30-19h30	HDV	Olivier Roy
Atelier bricolage pour enfants	Samedi matin	10h30-11h30	HDV	Alexia
Café rencontre et échanges	Lundi soir	18h-20h	Centre des loisirs	Magnolia Komsky
Cours de théâtre pour enfants (6-12 ans)	Mardi ou mercredi soir	18h-19h	Centre des loisirs	François Devost
Cours de cuisine pour adulte	À DÉTÉRMINER			

Adoptée

021-20220110

8.2. DÉPÔT D'UNE DEMANDE POUR LE PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA (EEC) 2022

Considérant que la Municipalité de Saint-Joachim compte plus de 65 enfants à son camp de jour estival;

Considérant que la Municipalité de Saint-Joachim partage les coûts d'embauche des animateurs de camp de jour avec la Ville de Beaupré;

Considérant que les animateurs embauchés sont souvent des jeunes qui en sont à leur première expérience de travail et la Municipalité leur offre un environnement de travail stimulant, permettant à ces jeunes d'acquérir des compétences qui leur serviront tout au long de leurs vies professionnelles;

Considérant que les objectifs du programme Emplois d'été Canada sont en droite ligne avec les types d'emplois d'animateurs offerts par le camp de jour La Toupie qui est géré par la Municipalité;

Considérant que le programme permet de soutenir financièrement une partie des salaires des emplois offerts;

Il est proposé par la conseillère, madame Lucie Racine et unanimement résolu de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme Emplois d'été Canada et de mandater la responsable des loisirs et/ou le directeur général à remplir et signer tout document relatif aux demandes.

Adoptée

9. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

022-20220110

9.1. OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION- ADOPTION DES BUDGETS RÉVISÉS 2021

Il est proposé par la conseillère, madame Laurence Robert et unanimement résolu :

- D'approuver les budgets révisés en date du 16 et 25 novembre et du 1er et décembre 2021 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Joachim situé au 2, rue de la Noblesse à Saint-Joachim;
- D'approuver la contribution financière pour un montant révisé en date du 1^{er} décembre 2021 de 3 467 \$.

Adoptée

023-20220110

9.2. OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION- ADOPTION DU BUDGET 2022

Il est proposé par la conseillère, madame Laurence Robert et unanimement résolu :

- D'approuver le budget 2022 tel qu'il est déposé en date du 16 décembre 2021 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Joachim situé au 2, rue de la Noblesse à Saint-Joachim pour un montant 5 959\$.

Adoptée

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

024-20220110

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par la conseillère, madame Lucie Racine et unanimement résolu de lever l'assemblée du 10 janvier 2022 à 20 h 30.

Adoptée

Je, Monsieur Mario Langevin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire

Directeur général/
Secrétaire-trésorier

Mario Langevin

Hugues Jacob

